



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°15-2020-017

PUBLIÉ LE 3 MARS 2020

Sommaire

Prefecture du Cantal

15-2020-03-03-001 - AP n° 2020-0298 du 3 mars 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et à certains de ses collaborateurs (3 pages)

Page 3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Arrêté n° 2020 - 0298 du 3 mars 2020
portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE
Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial
et à certains de ses collaborateurs

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 13 octobre 2016 nommant Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-743 du 20 juin 2019 portant organisation des services de la Préfecture et des Sous-Préfectures,

VU l'arrêté n° 2018-0609 du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et à certains de ses collaborateurs,

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, à l'effet :

1°) de signer :

- la correspondance courante ainsi que les demandes et transmissions de renseignements,
- les accusés de réception, les demandes de pièces, les demandes d'avis relatifs aux dossiers de demande de subvention des programmes 112, 119, 122, 833,
- les documents afférents à l'engagement, aux paiements et toutes pièces de comptabilité relatives aux subventions allouées dans le cadre des programmes 112, 119, 122, 833 et le programme 216 (pour la partie dépenses d'intervention ou subventions FIPDR),
- les documents afférents aux opérations de rattachement à l'exercice des charges des programmes 112, 119, 122, 833,

.../...

.../...

- les documents relatifs aux procédures de reversement des subventions des programmes 112, 119, 122, 833 et du programme 216 (pour la partie dépenses d'intervention ou subventions FIPDR),

- dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 (Vallée du Lot), les accusés de réception, les opérations de constater le service fait et de certifier les pièces nécessaires au règlement des dépenses par le centre de services partagés Chorus PRFPLTF031,

2) de rendre exécutoires :

- les ordres de recettes visés à l'article 28 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARTICLE 2: Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, à l'effet :

1°) de signer :

- les correspondances se rapportant aux procédures, les communications, les demandes et transmissions de renseignements,

- les accusés de réception de dossiers soumis à instruction dans les domaines de l'environnement et de l'utilité publique,

- les attestations de non classement des installations relevant du règlement sanitaire départemental pour l'ensemble du département hormis pour les installations d'élevage.

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline de PRATO, chef du bureau des interventions financières de l'Etat, à l'effet de signer ou de rendre exécutoire les affaires énumérées à l'article 1 du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et de Madame Jacqueline de PRATO, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie MAYNARD, adjointe au chef du bureau des interventions financières de l'Etat, à l'effet de signer ou de rendre exécutoire les affaires énumérées à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 4: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, de Madame Jacqueline de PRATO et de Madame Nathalie MAYNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent DUTHILLEUL, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, pour les affaires énumérées à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 5: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent DUTHILLEUL, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, à l'effet de signer les affaires énumérées à l'article 2 du présent arrêté.

.../...

.../...

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et de Monsieur Vincent DUTHILLEUL, délégation de signature est donnée à Madame Alix GUILLAUME-KERMARREC, adjointe au chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique à l'effet de signer les affaires énumérées à l'article 2 du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, de Monsieur Vincent DUTHILLEUL et de Madame Alix GUILLAUME-KERMARREC, adjointe au chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline de PRATO, chef du bureau des interventions financières de l'État, à l'effet de signer les affaires énumérées à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, à l'effet de signer les communications, les demandes et transmissions de renseignements relevant des attributions des chargés de mission du pôle d'appui territorial et de coordination.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, délégation de signature est donnée à Madame Josiane BENET et Monsieur Gérard CLAUDE, chargés de mission du pôle d'appui territorial et de coordination, à l'effet de signer les communications, les demandes et transmissions de renseignements relevant de leurs attributions spécifiques.

ARTICLE 8 : Les dispositions de l'arrêté n° 2018-0609 du 2 mai 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial et à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

ARTICLE 9 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Cantal et le Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

signé

Isabelle SIMA